

Visiteur de prison : « offrir une fenêtre sur l'extérieur »

Interview Yannick Jégou, président de la section toulonnaise de l'Association nationale des visiteurs de prison, nous raconte ses plongées derrière les murs auprès de détenus volontaires



La Farlède dispose de visiteurs en nombre suffisant, notamment grâce au tissu associatif local et au dévouement des bénévoles.

(Photo Dominique Fournieux)

En face à face, les visiteurs de prison rencontrent des détenus qui en ont fait la demande⁽¹⁾, pendant un peu moins d'une heure, ils discutent de toute et de rien. De politique et de la télé, de la vie hors des murs et de la vie à l'intérieur. Tous bénévoles, il leur a fallu passer par un système de recrutement strict. Parmi eux depuis sept ans, le président de la section de Toulon-La Farlède, Yannick Jégou, un ancien de la Marine nationale, d'abord passé par le Collège méditerranéen des libertés, et qui avait envie de s'engager pour aider l'autre.

Êtes-vous assez nombreux ?

La section des visiteurs de prison de Toulon compte actuellement dix-huit personnes, dont quatre travaillent avec Auxilia, une association qui donne des cours à la prison de La Farlède. Et la parité est respectée. Donc nous avons donc assez de bénévoles. En revanche, à Marseille ou en Corse, les sections sont en demande de personnes motivées. Elles ont du mal à recruter⁽²⁾.

Quelles qualités faut-il avoir ?

Il faut savoir écouter. Sans juger. Il faut également savoir dialoguer. Parler. Sans faire de prosélytisme. Ni parler de nous. Parfois, les détenus mettent



(Photo Laura Fournier)

Yannick Jégou, un ancien de la Marine nationale et du Collège méditerranéen des libertés, avait envie de s'engager pour aider l'autre.

quelques rendez-vous avant de s'exprimer, il faut donc être capable de « parler tout seul ». Il faut bien comprendre que les hommes que nous rencontrons ont déjà été jugés. Que ce n'est pas à nous de le faire. Nous pouvons connaître la raison de leur incarcération mais, personnellement, je ne cherche pas à savoir, à moins qu'on en parle, cela dépend de la relation de confiance mise en place. Tout ce que nous avons en tête, c'est

« Nous améliorons le quotidien de ces gens très seuls. Quand, à la fin de l'entretien, on nous dit « merci », ça fait chaud au cœur. »

Yannick Jégou, visiteur de prison

de leur offrir une fenêtre sur l'extérieur. Un extérieur qu'ils vont retrouver à la fin de leur peine.

Le temps moyen d'incarcération est de neuf mois... Notre but, c'est donc de leur apporter un soutien pendant le temps qu'ils passent derrière les barreaux, mais aussi de prévoir la sortie.

Comment se passent les premiers rendez-vous ?

Pendant six à huit mois, nous mesurons si le contact se fait entre le bénévole et les détenus. C'est un univers inconnu, auquel il faut s'habituer. Il faut évidemment avoir un casier judiciaire vierge. Car en dernier recours, l'habilitation est signée

par le préfet. Actuellement, il y a beaucoup de demandes de femmes. Mais le discours que nous leur tenons est le même pour tous. Ensuite, les nouveaux arrivent en binôme, tout d'abord, pendant les trois à cinq premières fois. Ils suivent aussi des formations de sensibilisation autour des addictions, du suicide, sur l'écoute. Mais nous ne sommes pas des psychiatres, ni psychologues.

N'est-ce parfois pas trop lourd à porter ?

Il ne faut pas prendre la souffrance de l'autre au premier degré et savoir se préserver. Cela s'apprend au fil du temps. Après mes premières visites, je rentrais vidé. On y passe en moyenne une demi-journée par semaine. Mais quand, à la fin de l'entretien, l'interlocuteur vous serre la main et dit « merci », ça fait chaud au cœur. Nous contribuons à améliorer le quotidien de ces gens très seuls, qui n'ont souvent pas de « parler-famille ». Qui ne voient que les surveillants, les codétenus et leur avocat. Et même s'ils seront peut-être de retour en prison, on ne peut pas définir un homme sur un acte.

Qui se lance dans ce bénévolat ?

Il y a tous les profils : des chefs d'entreprises, officiers de

Marine, infirmières, enseignants...

Avez-vous constaté un changement chez les détenus ?

Aujourd'hui les problèmes dans les prisons sont médiatisés, mais les gens y entrent beaucoup plus facilement qu'avant. Il y a 20 % de personnes incarcérées pour des délits routiers par exemple. Dans ces cas-là, on peut imaginer que le bracelet électronique est une meilleure solution. Sans compter les personnes qui relèvent de la psychiatrie, ou de la détention préventive et qui y passent des mois.

L'association intervient aussi dans différentes commissions...

Oui, au sein de la commission pluridisciplinaire unique, qui a vocation à proposer une activité à chaque détenu, la commission d'insertion pour aider les détenus proches de la sortie, les différents ateliers : bois, peinture, aide à l'écriture ou encore le journal interne « Murs Murs ! ».

**PROPOS RECUEILLIS
PAR LAURA FOURNIER
lournier@varmatin.com**

1. La demande est à formuler par écrit au Services pénitentiaires d'insertion et de probation, via le conseiller d'insertion.

2. Écrire directement à la section concernée via le site www.anvp.org